

Révolution et révolution²

Certaines grandeurs sont communes aux époques de révolution : l'An I de la délivrance a vu se lever les mêmes soldats que l'An II de la liberté. *La Marseillaise* qu'avait usée un siècle d'orphéons et de fanfares officielles est redevenue ce jeune chant enflammé, inventé de la veille par les Volontaires.

Mais les temps de révolution se reconnaissent à d'autres signes. Aujourd'hui comme alors, ce sont les Français les plus affamés de justice qui risquent d'être soupçonnés d'injustice³. Dès 1792, l'affreuse accusation de « modérantisme » désigne d'avance à la mort André Chénier⁴ qui n'accepte pas que le glaive de la loi frappe au hasard.

1. Les totalitarismes profanent, souillent, écrasent les hommes déçus de leur identité et de leur dignité. Au « bestialisme » et au mépris des valeurs humanistes, Mauriac oppose la résurrection de la personne humaine. Telle est la mission qu'il assigne à la France.

2. Mauriac s'adresse directement à certains résistants qui brandissent les souvenirs de la Révolution. Victor Leduc dans son éditorial d'*Action* du 6 octobre 1944, « De la dualité à l'unité », fait l'éloge de Marat, de Robespierre et de Saint-Just. Dans le même numéro de l'hebdomadaire communiste, Simon Demeure rédige un article au titre significatif : « Du châtement légal aux massacres de Septembre 1792 » ; il menace : si les juges n'accomplissent pas leur devoir, le peuple fera justice lui-même, comme en 1792, en envahissant les prisons et en exécutant sommairement les coupables.

3. Souvenir d'une parole du Sermon sur la Montagne (Mt 5, 6) : « Bienheureux ceux qui ont faim et soif de justice, parce qu'ils seront rassasiés ! » Mauriac la cite à plusieurs reprises pour rappeler les valeurs qui fondent son engagement politique. Ici, au contraire, il l'utilise pour exprimer ses craintes devant l'intransigeance des épurateurs. Sa formulation fait songer à l'adage cicéronien *Summus jus, summa injuria* : « Comble du droit, comble de l'injustice » (*Des devoirs*, I, 10, 33).

4. André Chénier (1762-1794) dénonce la dictature montagnarde et la Terreur dont il est l'une des dernières victimes. Son souvenir plane sur l'épuration des écrivains en 1944-1945. Brasillach l'évoque dans les *Poèmes de Fresnes* écrits durant son incarcération et signe « Robert Chénier » une lettre qu'il adresse à Mauriac depuis sa cellule. Mauriac rappelle le destin de Chénier, comme un peu plus tard celui de Lavoisier (1743-1794), pour exorciser la menace d'une dérive révolutionnaire et terroriste de la France libérée. Voir *BD, infra*, p. 616-618.

C'est de cela, pourtant, qu'il s'agit. Nous voulons, nous exigeons le châtement des coupables – non celui des suspects¹ ; et nous ne faisons pas bon marché de la vie ni de la liberté des innocents.

Il existe des crimes définis, sur lesquels aucun désaccord n'est imaginable. Mais les accusations vagues et, si l'on peut dire, sans contours, qui planent sur une foule de citoyens et dont les Marats² nourrissent leur verve, voilà l'un des pires malheurs qui puissent frapper un peuple déjà accablé d'autant de misères que l'est le nôtre.

Nous comprenons mieux aujourd'hui cet avocat d'Arras un peu gourmé³, que Camille Desmoulin et sa Lucile avaient choisi pour témoin de leur bonheur menacé. M. de Robespierre n'avait rien d'un monstre, alors. On admirait son patriotisme soupçonneux, cette pureté exigeante. Mais il se faisait de l'épuration une idée fautive : tout son malheur vint de là, et celui de beaucoup de bonnes gens dont il fit tomber la tête.

Les crimes vagues et sans contours, tels que le fédéralisme, l'aristocratie, le modérantisme, l'aide apportée à « Pitt et Cobourg⁴ », aucune exécution individuelle ne pouvait les conjurer : la Terreur aurait pu durer bien des mois après le 9 thermidor, sans que l'esprit public en fût changé – ou il l'eût été de plus en plus, mais dans le sens qui faisait horreur à Robespierre.

Telle fut la tragédie de l'Incorruptible : il n'avait aucune raison valable pour s'arrêter ; sa terrible logique l'avait engagé sur une route sans retour. Comme il n'existait aucune correspondance entre le mal, qui était un état d'esprit, et le remède, qui était la guillotine, il attendit que ses ennemis lui fournissent eux-mêmes une issue et qu'ils le délivrent en l'abattant.

1. Situé entre une allusion à Chénier et l'évocation des « Marats » de 1944, ce terme est chargé d'une connotation historique lourde de sens : la « loi des suspects » ordonna l'arrestation de tous les ennemis de la Révolution. Trois cent mille personnes furent jetées en prison, et plus de quarante mille exécutées jusqu'en juillet 1794.

2. Jean-Paul Marat (1743-1793), journaliste et homme politique révolutionnaire, fonda en septembre 1789 le journal *L'Ami du peuple*. Il y combat avec violence tous les ennemis de la Révolution, contre lesquels il réclame très tôt des mesures de rigueur. Les « Marats » de 1944, pour Mauriac, désignent tous les journalistes qui appellent à une épuration impitoyable.

3. Maximilien de Robespierre (1758-1794) incarne pour Mauriac l'homme politique fanatique dont l'intransigeance est responsable de la Terreur. L'éditorialiste en brandit volontiers la figure comme un repoussoir afin de détourner les anciens résistants de s'engager dans la voie révolutionnaire.

4. En 1793-1794, les contre-révolutionnaires étaient regardés par leurs adversaires comme des « agents de Pitt et Cobourg », noms de deux ennemis étrangers de la Révolution : le Premier Ministre anglais William Pitt (1759-1806) et le duc de Saxe-Cobourg-Gotha (1737-1815), commandant de l'armée autrichienne qui menaçait d'envahir le nord de la France. En mentionnant « Pitt et Cobourg », Mauriac rappelle que l'accusation d'« intelligence avec l'ennemi » a alimenté les échafauds de la Terreur, comme les pelotons d'exécution de l'épuration.

Mais le fascisme aussi, et le nazisme, et le maurrassisme, qui ont abouti à la collaboration avec l'ennemi, tout vaincus qu'ils soient, subsistent en France dans quelques zones de l'opinion, comme un état d'esprit indéterminé : non seulement il résistera à tous les règlements de comptes, mais il se fortifiera des injustices inévitables en temps d'épuration, et de certains abus de pouvoir.

Nous commençons à recevoir des lettres et des visites de la province¹. J'y suis, pour mon compte, très attentif. Elles nous font toucher du doigt une différence essentielle entre la grande Révolution et la nôtre. Les Jacobins de Paris s'appuyaient, dans les provinces, sur les acheteurs de biens nationaux, sur tous ceux qui avaient des raisons personnelles de redouter une réaction. Aujourd'hui, les petits propriétaires paysans de chez nous semblent au contraire inquiets et troublés et, bien que fervents patriotes, il n'est pas sûr qu'ils approuvent tout ce qui se passe.

Leur idée de derrière la tête serait intéressante à connaître. De ce point de vue, il faudrait regretter que chaque parti n'allât pas, sous sa bannière, aux élections municipales. Cette liste unique de la Résistance que propose le Front national², ce sera sans doute fort édifiant, et fort consolant du point de vue patriotique ; mais le résultat ne nous renseignera en rien sur l'état des esprits en France ; toutes les indications seront faussées ; or il nous paraît indispensable d'y voir clair.

Cela seul est certain : rien ne prévaudra contre la volonté nationale. Si le pays, alors, veut l'apaisement, s'il l'exige, le gouvernement devra s'arrêter dans la voie de l'épuration – et s'arrêter, non pas faute de citoyens à épurer, car il y en aura encore et toujours : pas plus que l'Incorruptible, il ne faut espérer en voir la fin.

Non, si l'amnistie doit être accordée³, elle le sera sans aucune autre raison que l'exigence et que l'intérêt de la nation. Du même coup, des coupables échapperont peut-être au châtement, mais des innocents seront délivrés : ainsi la justice gagnera d'un côté ce qu'elle perdra de l'autre. Que nos Jacobins alors se consolent, en se rappelant que beaucoup de nos

1. Pour Mauriac, la province représente souvent le bon sens, la sagesse de l'esprit national. Il s'y ressourçait périodiquement lors de ses séjours à Malagar.

2. On prévoit alors que les élections municipales pourraient être organisées en février 1945. Le Front national, d'inspiration communiste, propose que soient soumises aux électeurs des listes uniques, dans chaque commune, réunissant les divers mouvements de la Résistance. Cela aurait pour résultat d'éliminer les partis traditionnels, modérés et radicaux, et d'intégrer socialistes et démocrates-chrétiens dans une organisation contrôlée par le PCF. C'est la tactique mise en œuvre en 1945-1948 par les partis communistes des futures démocraties populaires.

3. L'épuration légale commence à peine, et déjà Mauriac envisage le moyen d'en annuler les séquelles : la loi d'amnistie qui lèverait les condamnations prononcées et restaurerait l'unité de la nation.

martyrs ont prononcé en mourant des paroles de pardon qui, à travers les bourreaux, atteignaient leurs frères égarés¹.

13 octobre 1944

La justice et la guerre

Les drapeaux, un à un, disparaissent des fenêtres. Ceux qui restent semblent avoir été oubliés. Cette poussière embrasée qui flottait sur Paris insurgé a été rabattue par les pluies d'automne. Et maintenant, voici la vie telle qu'elle est, et cette figure du monde telle que la passion des hommes la sculpte.

Bien loin de céder à la sensiblerie dont certains nous accusent, nous nous sentons au contraire la tête froide. La guerre continue². Un pessimiste pourrait même dire : La guerre commence. Oui, la guerre d'Allemagne commence³.

Elle ne commence pas seulement pour nos alliés, mais aussi pour nous – dans un certain sens, surtout pour nous. Depuis le désastre de 1940 (et mise à part la magnifique campagne d'Italie⁴ qui s'achève à peine...), c'est en effet la première fois que les armées françaises abordent la guerre classique. Le romantisme du désert, du maquis et des barricades va se fondre dans cette destruction savante, dans cette horreur ordonnée.

Elle nous intéresse à d'autres titres, cette guerre d'Allemagne. Le pays farouche que ses maîtres nazis vouent à l'enfer est peuplé de nos prisonniers, de nos ouvriers⁵. Ce n'est point sur un tel sujet qu'on oserait faire des phrases. Chacun comprend ce que cela signifie.

1. La revue de presse de l'hebdomadaire communiste *Action* rejette l'« interprétation de l'histoire » proposée par Mauriac, lui reproche d'invoquer « bien gratuitement la Terreur » et de menacer les résistants d'un nouveau Thermidor (« Lu ailleurs », « Le Baiser au lépreux », *Action*, 20 octobre 1944). Le même numéro d'*Action* répond aussi indirectement à Mauriac dans un article signé Valmy et titré « Le vrai visage de Marat ». Le journaliste révolutionnaire y est présenté comme un grand patriote et un vrai démocrate dont l'action prend valeur de modèle. Le 9 novembre, *Action* publie un article de l'historien Albert Soboul : « C'est le moment de relire Robespierre ».

2. Or la guerre est l'affaire du gouvernement. Pour Mauriac, mettre en avant l'état de guerre est un moyen de montrer que toute poussée révolutionnaire serait illégitime.

3. Début octobre, les Alliés occidentaux ont atteint les anciennes frontières germano-belge et germano-luxembourgeoise ; à l'est, les forces soviétiques arrivent aux confins de la Prusse orientale.

4. Venues d'Afrique du Nord, des troupes françaises combattent en Italie en 1943-1944 aux côtés des Alliés occidentaux. Commandées par le général Alphonse Juin (1888-1967), elles remportent le 11 mai 1944 la victoire du Garigliano qui permet aux Alliés de contourner les lignes allemandes et leur ouvre la route de Rome. Cette brillante manœuvre contribue à restaurer le prestige militaire de la France. Cette parenthèse figure dans l'édition en volume du *Baïllon*, et non dans la version de l'article parue dans *Le Figaro*.

5. Environ un million deux cent mille prisonniers de mai-juin 1940 se trouvent encore dans des camps allemands ; entre 1942 et 1944, près de 600 000 ouvriers français ont dû se rendre en Allemagne au titre du travail obligatoire ou comme travailleurs plus ou moins volontaires.

Au bord d'une telle épreuve, et après tant d'autres qui nous ont accablés, il n'a pas été question (comme c'était l'usage en d'autres temps) d'union sacrée¹. Les circonstances, il est vrai, ne s'y prêtaient pas. Et il est vrai aussi qu'il existe chez nous une autre tradition que celle de l'union sacrée devant l'ennemi. En 1792, les armées de la République qui couraient aux frontières laissaient derrière elles des prisons pleines à craquer²... Cela prête à rêver – du moins pour ceux qui possèdent cette sorte d'imagination vivement excitée par l'histoire.

Ce bienfait de la guerre – c'est peut-être le seul – de créer une nation unanime, cela aussi nous doit-il être refusé ? Il est vrai, nous ne l'oublions pas, que des Français se trouvèrent pour proclamer qu'ils souhaitaient la victoire de l'Allemagne³, et que, cette victoire, d'autres la regrettaient encore dans leur triste cœur... Mais croyons-en le chef du gouvernement : ce n'est là qu'une poignée.

La vérité, c'est que le peuple souffrant aspire à la concorde, à la réconciliation nationale. De jour en jour, il se raidit, non pas contre les exigences de la justice, mais contre un système (si cet excès de désordre, de confusion et d'arbitraire peut s'appeler un système).

Il n'est pas trop tard pour le reconnaître : une œuvre d'épuration à l'échelle d'un grand pays ne s'improvise pas. Vous avez beau dire, le trouble des esprits est immense. Il croît de jour en jour, d'heure en heure. Vous ne le voyez pas : la presse vous masque l'opinion. C'est là l'inconvénient d'un journal unique ; oui, unique ; car autant que nous ayons de journaux, il n'en existe qu'un seul, celui de la Résistance⁴.

Bien sûr, d'autres mécontents se plaignent : ceux qui font honte à Paris de sa lenteur à frapper les coupables. Il se peut que leur plainte soit, en partie, justifiée. Mais préfèrent-ils la justice hâtive de certaines provinces ? Est-ce dans une époque où les arrestations arbitraires sont la règle, qu'il faut enlever aux condamnés la chance dernière du recours en grâce ? Encore une fois, qu'on ne nous accuse pas de sensiblerie. Nous disons froidement, en parlant du recours en grâce, que c'est d'une pré-

1. Au début de la guerre de 1914, partis et mouvements politiques font taire leurs rivalités et réalisent l'« Union sacrée » contre l'ennemi. Pour qu'une telle union se réalise en 1944, il aurait fallu une impossible réconciliation entre résistants et collaborateurs.

2. « Pleines à craquer » de prisonniers réfractaires et d'« aristocrates », ces prisons furent « vidées » par les massacres de Septembre, qui firent plus d'un millier de victimes à Paris, quelques semaines après la chute de Louis XVI. Le souvenir de la Terreur et de ses prodromes continue à hanter les éditoriaux de Mauriac.

3. Voir *BD*, *supra*, p. 536, n. 5.

4. Mauriac simplifie : outre *Le Figaro*, quelques autres journaux, telle *L'Époque*, critiquent aussi les excès de l'épuration. Mais ils sont minoritaires.

rogative de l'État qu'il s'agit, et que certains verdicts mettent en jeu l'intérêt national¹.

C'est à la France d'abord et toujours que nous devons penser : il n'existe pas de justice contre la France².

19 octobre 1944